

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 4 avril 2016

Présents :

Franck RAYNAL (*jusqu'à l'aff 2016\_087*) - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU (*à partir de l'aff 2016\_078*) - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI (*à partir de l'aff 2016\_078*) - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Jean-François BOLZEC (*à partir de l'aff 2016\_080*) - Zeineb LOUNICI (*à partir de l'aff 2016\_078*) - Pierrick LAGARRIGUE - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Dominique POUSTYNNIKOFF (*à partir de l'aff 2016\_080*) - Benoît RAUTUREAU (*à partir de l'aff 2016\_080*) - Karine PERES - Marie-Céline LAFARIE - Maxime MARROT - Stéphanie JUILLARD (*à partir de l'aff 2016\_078*) - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

François SZTARK	procuration à	Maxime MARROT
Gladys THIEBAULT	procuration à	Gilles CAPOT
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Dany DEBAULIEU
Patricia GAU	procuration à	Irène MONLUN ( <i>jusqu'à l'aff 2016_077</i> )
Stéphane MARI	procuration à	Naji YAHMDI ( <i>jusqu'à l'aff 2016_077</i> )
Zeineb LOUNICI	procuration à	Fatiha BOUAKKAOUI ( <i>jusqu'à l'aff 2016_077</i> )
Stéphanie JUILLARD	procuration à	Pascale PAVONE ( <i>jusqu'à l'aff 2016_077</i> )
Jean-François BOLZEC	procuration à	Jean-Pierre BERTHOMIEUX ( <i>jusqu'à l'aff 2016_079</i> )
Dominique POUSTYNNIKOFF	procuration à	Pierrick LAGARRIGUE ( <i>jusqu'à l'aff 2016_079</i> )
Benoît RAUTUREAU	procuration à	Eric MARTIN ( <i>jusqu'à l'aff 2016_079</i> )
Franck RAYNAL	procuration à	Eric MARTIN ( <i>à partir de l'aff 2016_088</i> )

Secrétaire de séance : Didier BROUSSARD

\*\*\*

### Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 15 février 2016

\*\*\*

### Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

**aff n°DEL2016\_077** : Exercice 2015 - Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal

Après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal arrête les résultats de l'exercice 2015, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_078** : Exercice 2015 - Approbation du Compte administratif

Après en avoir délibéré et constaté le retrait de Monsieur le maire au moment du vote, le Conseil Municipal arrête le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2015 aux sommes exposées dans le tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.**

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

**aff n°DEL2016\_079** : Exercice 2015 - Affectation du résultat de fonctionnement relatif au Budget Principal

Le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_080** : Exercice 2016 - Budget Primitif - Examen et adoption

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2016 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans l'annexe jointe à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_081** : Délégation de Service Public - Gestion du Stade nautique de Pessac - Choix du délégataire - Approbation des tarifs

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le choix de la société EQUALIA et le contrat de Délégation de Service Public avec cette même société ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes, joint à la délibération, avec la société EQUALIA avec date d'effet au 16 mai 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de délégation de service public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions pour l'exécution de ce contrat ;
- d'homologuer les tarifs proposés par le nouveau délégataire.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS et ZAITER votent contre.**

**Mmes TRAUTMANN, BOUAKKAOUI et MM. BOLZEC, RAUTUREAU et HAURIE ne prennent pas part au vote.**

**aff n°DEL2016\_082** : Délégation de Service Public - Rapports annuels des délégataires

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération de l'ASC Beaudésert pour la gestion de la Ferme équestre de Romainville (exercice 2014), du Stade nautique (exercice 2014/2015), de la Société ANSAMBLE pour la gestion de la restauration collective de la commune (exercice 2014/2015) et prend acte du

rapport d'activité 2014 de la Régie municipale des Transports annexé à la délibération.

**aff n°DEL2016\_083 : Exercice 2016 - Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 331 600 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2016, compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_084 : Exercice 2016 - Actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement**

Le Conseil Municipal décide d'approuver, conformément à l'annexe jointe, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_085 : Exercice 2016 - Impôts locaux - Fixation des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation :	22,59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23 %

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_086 : Exercice 2016 - Répartition n°1 des crédits de subventions**

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

Entendu que chaque élu siégeant au sein du conseil d'administration d'une ou plusieurs associations subventionnées par la Ville de Pessac ne prend pas part au vote de la subvention à ou aux associations dont il est représentant de la commune.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_087 : Convention de remboursement des dépenses engagées par la Ville de Pessac pour les besoins des services mutualisés**

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la ville à engager des dépenses pour le compte de Bordeaux Métropole afin d'assurer le fonctionnement des services communs avant le transfert des marchés ou contrats à Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement de ces dépenses,

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL**

**KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_088** : Convention de partenariat entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS - années 2016/2018

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre le CNFPT, Le CCASS et la Ville de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_089** : Modification de l'article 2 des statuts de la SPL La Fab

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts portant sur l' « article 2 – Objet » concernant l'objet social des statuts de la SPL La Fab,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à son exécution.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_090** : Agenda 21 - Appel à projets de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) pour l'accompagnement des démarches « Agenda 21 local »

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement de cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conduite de l'évaluation de l'Agenda 21 pessacais et la redéfinition de notre stratégie locale de développement durable,
- d'approuver la candidature de la ville de Pessac à l'appel à projets de la DREAL,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_091** : Sentier le long du Peugeot – Avenant n°1 à la convention de superposition d'affectation entre Bordeaux-Métropole et les villes de Mérignac et de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 afin d'intégrer un nouveau périmètre dédié au cheminement piéton,
- de déclarer que cet avenant n°1 n'entraîne aucune incidence financière pour la Ville de Pessac.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_092** : École maternelle Bellegrave - Convention de transfert en pleine propriété en faveur de la commune de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert en pleine propriété de l'école maternelle Bellegrave dans le patrimoine de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole et l'acte administratif de transfert à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_093** : Résidence la Ramée - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux avec DOMOFRANCE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition avec DOMOFRANCE pour le local situé Résidence La Ramée, 9 rue des Glycines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_094** : 140 avenue du Docteur Albert Schweitzer - Cession du terrain

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser la cession du terrain 140 avenue du Docteur Schweitzer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_095** : Propriété de la SARL GOLF - 33 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Acquisition d'un terrain

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle propriété de la SARL GOLF 33,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_096** : Place Buffon - Acquisition de la parcelle en vue de son incorporation dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la place Buffon cadastrée section KB n°464 auprès d'AXANIS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_097** : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Approbation de l'avant-projet définitif - Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre (marché n°15036)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'avant-projet définitif du Complexe sportif de Bellegrave,
- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_098** : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Approbation du plan de financement prévisionnel - Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions de tous organismes pouvant intervenir dans le financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_099 : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports de nature - Parcours VTT sur la Ville de Pessac**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de mise en place de cheminements sur le territoire de la Commune lié au projet de connexion avec Léognan, Gradignan, Canéjan et Cestas,
- de valider le principe de la présentation d'un projet abouti intégrant un plan de financement associant la participation du Département dans le cadre du PDESI,
- d'accepter le principe d'inscription au PDESI du projet validé et approuvé par le Conseil Municipal dans ce cadre précis,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à siéger au comité de pilotage chargé du suivi du projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le club SAGC,
- d'autoriser le financement de l'installation du parcours par l'octroi d'une subvention de 2 400 € versée au club SAGC,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_100 : Transports scolaires - Adoption du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement des transports scolaires annexé à la délibération et applicable à partir de la rentrée 2016.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_101 : Transports scolaires - Tarifs pour les collèges pessacais et les lycées de Blanquefort / Le Vigean - année scolaire 2016/2017**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la tarification suivante :

- élève scolarisé au collège :	52,81 €
- élève lycéen demi-pensionnaire :	165,30 €
- élève lycéen pensionnaire au fréquentant le CFA :	58,54 €
- d'approuver la facturation pour un montant de 5 € du duplicata du titre de transports,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER.**

**aff n°DEL2016\_102 : Services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac - Adoption du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des services péri et extra scolaires annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS et ZAITER.  
M. HAURIE vote contre.**

**aff n°DEL2016\_103 : Services péri et extra scolaires de la Ville de Pessac - Tarifs 2016/2017**

Le Conseil Municipal décide d'approuver les tarifs 2016/2017 des services péri et extra scolaires et leurs conditions d'application à compter de la rentrée 2016.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes DEBAULIEU, DUMONT, CURVALE, TOURNEPICHE, EL KHADIR, DESPAGNE et MM. SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, HAURIE et ZAITER votent contre.**

**aff n°DEL2016\_104 : Modification des conditions de réservation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - été 2016**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'évolution des délais de facturation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mise en œuvre.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_105 : Accueil des classes maternelles et élémentaires de la commune à Romainville - Convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Pessac et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accueil de classes sur le site de Romainville.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_106 : Activités ALSH - Convention d'objectifs et de financement avec l'Office Municipal des Sports (OMS)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association OMS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016\_107 : Convention d'objectifs et de financement avec la Communauté Sportive Gymnique Travailleuse de Pessac (CSGTP)**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec l'association CSGTP,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016 108 : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2016/2017**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016 109 : Adhésion à IconicHouses.org pour la durée mandat**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Pessac au site internet IconicHouses.org pour la durée du mandat à compter de 2015,
- d'autoriser le versement des cotisations annuelles à IconicHouses.org,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette adhésion.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°DEL2016 110 : Convention de partenariat et de financement entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)**

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Ville de Pessac, le CCAS et l'association AFEV,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents afférents.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

***La séance est levée à 22h30.***